

ACTIVITÉS DE PROMOTION

POUR LES PRODUITS AGROALIMENTAIRES DE L'UE

La Commission européenne allouera 200,9 millions d'euros en 2020 pour financer des activités de promotion des produits agroalimentaires de l'UE à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union.

Le programme de travail pour la politique de promotion 2020 adopté par la Commission définit les principales priorités de soutien. La politique de l'UE en matière de promotion des produits agroalimentaires est conçue pour aider le secteur à tirer parti d'un marché agroalimentaire mondial en expansion, à mieux faire connaître les systèmes de qualité et à aider les producteurs s'ils sont confrontés à des perturbations du marché.

En 2020, plus de la moitié du budget ira à des campagnes visant des marchés en dehors de l'UE à fort potentiel de croissance, comme le Canada, la Chine, le Japon, la Corée, le Mexique et les États-Unis. Les secteurs considérés sont notamment ceux des produits laitiers et des fromages, des olives de table, de l'huile d'olive et des vins. Les campagnes sélectionnées devraient améliorer la compétitivité et la consommation des produits agroalimentaires de l'UE, améliorer leur visibilité et accroître leur part de marché dans les pays ciblés.

Les campagnes informeront également les consommateurs de l'Union et du reste du monde sur les différents programmes et labels de qualité de l'UE, tels que les indications géographiques ou les produits biologiques. Les campagnes viseront également à mettre en évidence les normes élevées en matière de sécurité et de qualité, ainsi que la diversité et les aspects traditionnels des produits agroalimentaires de l'UE. Enfin, au sein de l'UE, l'accent sera mis sur la promotion d'une alimentation saine et sur l'augmentation de la consommation de fruits et légumes frais dans le cadre d'une alimentation équilibrée.

Les appels à propositions relatifs aux prochaines campagnes 2020 seront publiés en janvier 2020. Un large éventail d'organismes, tels que les organisations professionnelles, les organisations de producteurs et les groupes agroalimentaires responsables des activités de promotion, peuvent demander un financement et présenter leurs propositions.

Les programmes dits «simples» peuvent être soumis par une ou plusieurs organisations du même pays de l'UE ; les programmes « multiples » doivent émaner d'au moins deux organisations nationales d'au moins deux États membres ou d'une ou de plusieurs organisations européennes.

Pour 2020, 100 millions d'euros seront alloués à des programmes simples, tandis que 91,4 millions d'euros iront à des programmes multiples.

Une enveloppe supplémentaire de 9,5 millions d'euros est réservée aux initiatives de la Commission. Il s'agit notamment de la participation à des foires et à des campagnes de communication, ainsi que des démarches diplomatiques menées par le commissaire européen chargé de l'agriculture et du développement rural, auxquelles est associée une délégation commerciale. Ces initiatives seront encore renforcées par un montant supplémentaire de 17,2 millions d'euros au titre des programmes de promotion multiple de 2019. Les fromages et le beurre, l'huile d'olive et les olives de table bénéficieront ainsi d'un coup de pouce supplémentaire dans un marché mondial difficile.